

VIVRE VOTRE HOSPITALISATION SEREINEMENT, RÉGLER VOS DÉPENSES IMPRÉVUES AVEC 17€/JOUR... **PAVILLON HOSPI EST LA SOLUTION.**



À PARTIR DE
4€/mois

www.pavillon-prevoyance.fr



0 810 810 033

Service 0,05 € / min
+ prix appel

**PAVILLON
PRÉVOYANCE**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE
Ma mutuelle va plus loin

UTILISEZ

**vos Indemnités Journalières
Hospitalisation librement.**

Lors d'une hospitalisation il faut régler des frais imprévisibles et non pris en charge : garde des enfants, téléphone, télévision, journaux, présence d'un proche, perte de revenus...

POUR VIVRE MIEUX

**votre hospitalisation,
c'est simple...**

Vos indemnités sont versées, en plus des prestations de l'assurance maladie obligatoire et de ceux prévus dans votre assurance maladie complémentaire, dès le premier jour : dans le cas d'un séjour supérieur à 3 jours avec 3 nuits consécutives en milieu hospitalier, en cas d'accident quelle que soit la durée du séjour. Pour percevoir vos indemnités⁽¹⁾, il suffit de nous envoyer votre bulletin d'hospitalisation.

Les Pavillon Hospi

- PAS DE LIMITE D'ÂGE À LA GARANTIE
- PAS D'EXAMEN MÉDICAL, NI QUESTIONNAIRE DE SANTÉ
- PAS DE JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES
- **GRATUITÉ** POUR ENFANT MINEUR⁽²⁾
 - -20% SI ADHÉSION EN COUPLE⁽³⁾
- INDEMNITÉS EXONÉRÉES D'IMPÔT SUR LE REVENU⁽⁴⁾

Exemple de Alice, 42 ans

Hospitalisée pendant 6 jours consécutifs, a eu **30€ de dépenses personnelles** (télévision, téléphone...) et a **perçu 85€** (17€/j x 5 nuits)

Selon conditions générales.

(1) Sous réserve des délais d'attente.

(2) Si enfant affilié à la mutuelle jusqu'à la fin de l'année du 17^e anniversaire.

(3) Si conjoint ou concubin affilié à la mutuelle dans le même contrat.

(4) En fonction de la législation fiscale connue au 01/01/2023.



**GROUPE
PAVILLON PRÉVOYANCE**